

Paris, le 6 octobre 2020

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mardi 6 octobre 2020

## RÉSOLUTION N°1

Création d'un *Executive Master of Public Administration*  
et adoption des tarifs correspondants

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 1 et 21 de l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

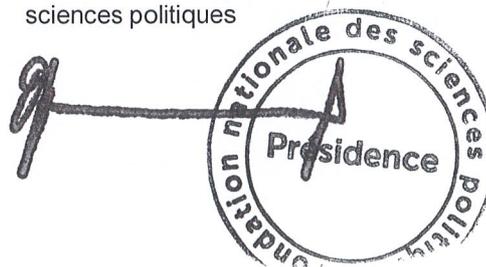
**Décide, en un article unique :**

De fixer les droits de scolarité de l'*Executive Master of Public Administration* menant à un diplôme propre à l'Institut d'études politiques de Paris au montant de 30 000 €.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 23 voix « pour » et 2 abstentions des membres présents ou représentés.**

Olivier Duhamel

Président de la Fondation nationale des sciences politiques



Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mardi 6 octobre 2020

## RÉSOLUTION N°2

Validation des libéralités acceptées dans le cadre des délégués de pouvoirs consenties au Président

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1<sup>er</sup>, 21 et 23 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration du 11 décembre 2019 ;

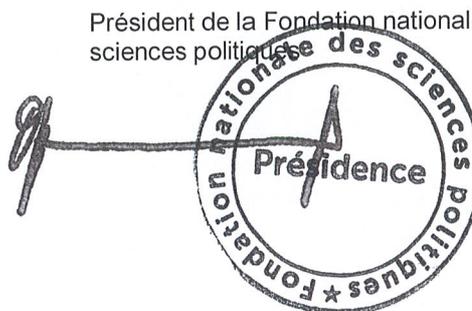
**Décide, en un article unique :**

D'approuver les dons acceptés par la Fondation et présentés dans la note synthétique qui lui a été remise, dans le cadre des délégués de pouvoirs qu'il a consenties au Président par résolution du 11 décembre 2019.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Olivier Duhamel

Président de la Fondation nationale des sciences politiques



Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mardi 6 octobre 2020

## RÉSOLUTION N°3

Adoption de la charte de déontologie commune à l'Institut d'études politiques de Paris et à la Fondation nationale des sciences politiques

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques adopté par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015, en particulier son article 29 ;

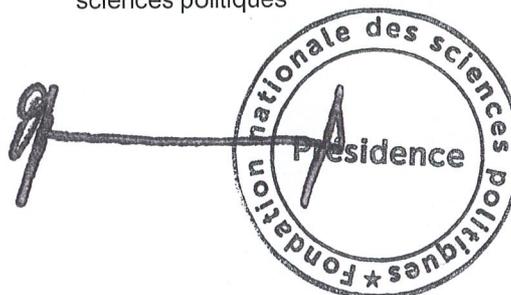
**Décide, en un article unique :**

D'arrêter, en ce qui le concerne et après avis de la Commission de déontologie, la charte de déontologie de Sciences Po telle qu'annexée à la présente résolution.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 23 voix « pour » et 2 abstentions des membres présents ou représentés.**

Olivier Duhamel

Président de la Fondation nationale des sciences politiques



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'O. Duhamel', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Fondation nationale des sciences politiques' around the perimeter and 'Présidence' in the center.